

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2014

Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mmes Jacqueline HUREAU, Claudine MALLET, Murielle PHILIPPON, Maryse VAILLANT
Mm. Armand BEAUFORT, Michel CARLIER, Aurélien GAUTHIER, Michel LAMBERT, Claude SAN MIGUEL.

Était excusée :

Mme MARCHAND Murièle (pouvoir à M. PELAMATTI)

Autres présents :

Mme BARBIER Florence, Secrétaire de Mairie
M. NOVICKI Christian, O.N.F.
La séance est ouverte à 18h10.

M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire demande la modification de l'ordre du jour pour permettre à M. Novicki, chargé de la gestion des bois communaux par l'ONF, de faire une présentation du plan de gestion et des travaux envisagés. Demande acceptée par le Conseil Municipal.

1/ Présentation des bois communaux, de leur gestion et des travaux forestiers envisagés :

M. Novicki a été invité par M. le Maire afin de présenter aux conseillers nouvellement élus les bois communaux dont l'O.N.F. assure la gestion et l'entretien : localisation, superficie, essences présentes, état des bois présent, etc.

Les bois de la commune ont la certification PFEC liée à la mise en place depuis plusieurs années d'un plan de gestion courant jusqu'en 2030. C'est le document de référence pour l'organisation, l'entretien, les coupes, la régénération des parcelles, les plantations à faire, etc. sur une longue période et gage de la bonne gestion de notre forêt.

Pour l'année 2014/2015, il a été décidé d'avancer la coupe des bois de la parcelle 3 et de la regrouper avec les bois de la parcelle 2 afin d'avoir un volume suffisant à proposer à la vente (les bois de la parcelle 2 coupés en 2013/2014 n'ont pas trouvé preneur à cause du volume insuffisant). Il y aura donc des affouages cette année contrairement à ce qui était initialement prévu.

Un inventaire des grumes à couper pour la vente de novembre 2015 (nombre, volume) est déjà fait. Les bois de la campagne 2014/2015 sont déjà marqués suivant des lettres et des codes couleurs. Le plan d'aménagement de la parcelle 3 est lui aussi prêt et prévoit l'ouverture de neuf chemins d'exploitation de 4 m de large divisant la parcelle en huit lots disponibles pour les affouagistes. Une réunion aura lieu avec les affouagistes pour leur communiquer les modalités des opérations : ouverture de voies de débardage déjà balisées, bois à couper, durée de la coupe, date de fin d'exploitation à respecter pour ne pas perturber la reproduction de certaines espèces animales protégées. Un rappel des règles de sécurité et de l'interdiction de brûlage sera également fait.

En ce qui concerne le dégagement du fossé longeant la canalisation d'adduction d'eau, l'USESA en accord avec l'ONF souhaite confier cette mission aux affouagistes de la commune si le Conseil Municipal en est d'accord par délibération.

M. le Maire remercie M. Novicki de son exposé clair et concis. En ayant terminé M. Novicki quitte le Conseil Municipal à 18h50.

2/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 août 2014 et des délibérations prises. Aucune demande de rectification.

Approbation du compte rendu et signature du registre.

3/ Délibérations

a) Admission en non valeur :

Rapporteurs : M. le Maire, Mme Barbier.

M. le Maire rappelle que deux de nos ex-locataires du logement de l'école ne se sont pas acquittés d'un nombre importants de loyers. Ces sommes ont néanmoins été portées au crédit du budget de fonctionnement de la commune. Il est donc obligatoire de les retirer de ce budget puisqu'elles n'ont pas été perçues afin d'apurer les comptes. La Trésorerie nous demande donc d'approuver l'admission en non valeur de la somme de 10245 € (loyers impayés Hiernard et L.V.P.) Cette opération solde les créances irrécouvrables. La dépense était inscrite au budget 2014.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

b) Délibération budgétaire modificative année 2012:

Rapporteurs : M. le Maire, Mme Barbier.

La trésorerie nous demande de rectifier une erreur du budget 2012. Une recette inscrite sur le compte 1312 doit être retirée de ce compte et reportée au compte 1322. Une délibération est nécessaire pour cette modification.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

c) Transfert des pouvoirs de police spéciaux :

Rapporteur : M. le Maire.

La Communauté de Communes ayant les compétences pour, par exemple, l'accueil des gens du voyage, la collecte des ordures ménagères, etc. les pouvoirs de police liés à ces compétences ont été transférés des Maires à Mme la Présidente de la CCRCT. Mais il existe des pouvoirs de police spéciaux concernant la circulation et les taxis qui sont aussi du ressort de Mme la Présidente. Une délibération approuvant le transfert des pouvoirs de police spéciaux à Mme la Présidente doit être prise par les conseils municipaux des communes appartenant à la CCRCT.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

d) Travaux forestiers :

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire rappelle que des travaux d'adduction d'eau ont été effectués ces derniers mois dans les bois communaux entre autre. Il est nécessaire de dégager le fossé appartenant à la commune et longeant cette canalisation afin de faciliter toute intervention ultérieure. L'USESA, responsable de la canalisation et l'ONF, responsable de l'entretien des bois communaux, sont d'accord pour autoriser cet entretien par les affouagistes de la commune en leurs lieux et place. Il est néanmoins obligatoire de valider ce choix par délibération du Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

e) Affouages 2014/2015 :

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire propose de fixer, par délibération, le prix du stère de bois coupé et débardé par les affouagistes à 8 € le stère, prix couramment pratiqué compte tenu de la qualité des bois à récolter.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

La possibilité d'avoir une coupe de bois au cours de l'hiver 2014 2015 sera annoncée dans l'Agenda Glanois qui paraîtra fin octobre.

f) Rapport annuel d'activités de l'Union des Syndicat d'Électricité du Sud de l'Aisne (USED A) :

Rapporteur : Mme Vaillant, M. Gauthier.

Mme Vaillant fait une présentation succincte du rapport d'activité 2013 de l'USED A : chiffres significatifs, projets réalisés, projets en cours, état du budget, etc. L'ensemble du rapport d'activité

est en Mairie, à la disposition de toute personne désirant en faire une lecture exhaustive. Comme le veut la règle, l'USED A demande à l'ensemble des communes adhérentes d'approuver ce Rapport d'Activités 2013 déjà adopté en Comité Syndical. Aucune opposition ou remarque de la part du Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

g) Syndicat Intercommunal d'Aides Ménagères :

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la délibération du SIAM rejetant sa dissolution et le transfert de ses compétences à la CCRCT. Considérant qu'il s'agit d'un combat d'arrière garde, que la CCRCT a déjà pris la compétence « aide à domicile », que les opérations de transfert notamment pour les personnels sont déjà en cours et que le Conseil Municipal a déjà statué à plusieurs reprises sur la question (23/06/2011 et 28/08/2014), aucune nouvelle délibération n'est prise sur le sujet.

4/ Informations diverses :

1. PASS RENOVATION PICARDIE : Présentation du dispositif mis en place par la Région Picardie pour aider financièrement à la rénovation énergétique des habitations. Cette information sera diffusée dans la Feuille de Chêne de décembre 2014.
2. APIC (Avertissement aux Pluies Intenses des Communes) : Suite aux intempéries catastrophiques dans plusieurs régions de France ces dernières semaines, le gouvernement a décidé la mise en place d'un dispositif de prévention contre les inondations, coulées de boue et autres. Il s'agit d'avertir les populations des fortes précipitations prévues afin de prendre, si possible, des mesures de prévention. M. le Maire informe le Conseil Municipal de la désignation de M. Carlier comme correspondant pour la commune de Gland.
3. Choix des lampadaires rue de Rome et Rue du Carrefour : Les conseillers sont invités à consulter le catalogue fourni par l'USED A/ GTIE et indiquer leur préférence dans les plus brefs délais.
4. Église de Gland : M. le Maire fait part de la demande d'une notice sur l'église par l'Abbé Hervé.
5. Dépôts déchets verts en bord de Marne : Suite à quelques abus, l'accès au terrain utilisé habituellement est pour le moment interdit. La création d'une aire de stockage organisée et réglementée était envisagée mais nous avons un refus catégorique de la part de Voies Navigables de France (V.N.F.). Une réglementation devra donc être mise en place avant la réouverture de l'ancien dépôt afin d'éviter si possible tout « dérapage ».
6. Présentation du document DGF annuel : M. le Maire présente succinctement le document annuel de la Direction Générale des Finances. Il s'agit d'un document de travail essentiel. C'est le tableau de bord de la commune : population, finances, état de la dette, impôts, etc. Chaque conseiller en sera destinataire par mél afin de pouvoir l'étudier plus en détail.
7. École : Le prochain Conseil d'École aura lieu le 3 novembre 2014 à Brasles

Permanences du samedi :

Répartition des permanences du samedi matin pour novembre et décembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.